



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 47148

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le souhait exprimé par l'Union des associations françaises des anciens combattants d'accorder une place dans l'enseignement civique de tous les établissements scolaires pour une formation des jeunes aux valeurs de la tolérance, à l'acceptation des différences et au respect de l'autre, qui font partie des idéaux de la République, afin de faire cesser ces manifestations de sectarisme, de xénophobie, par des actes de violence répétés. Il lui demande quelles sont ses intentions pour répondre à ce souhait.

Texte de la réponse

Face aux tensions qui traversent notre société, c'est bien une des missions fondamentales de l'école de favoriser chez chacun des élèves l'appropriation personnelle des principes et valeurs de la République qui fondent notre démocratie. Cette démarche, qui est progressive et doit être adaptée à l'âge et au niveau d'enseignement, est portée par les contenus des programmes des différentes disciplines mis en oeuvre, chaque jour, au sein des classes, par les enseignants : les textes régissant aujourd'hui les enseignements obligatoires font clairement de la formation du citoyen une de leurs finalités. Il convient, d'autre part, de donner toute son importance à ce que l'on nomme l'éducation civique. Elle est obligatoire désormais de l'école primaire jusqu'au lycée (éducation civique, juridique et sociale) et elle s'appuie sur des programmes qui ont été mis en oeuvre entre 1995 et 2002. Leur caractère nouveau mérite d'être mieux connu : à l'approche étroitement descriptive des institutions l'on a préféré une démarche qui, en lien étroit avec les autres enseignements, organise la réflexion autour des notions fondamentales de personne humaine et de citoyen.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47148

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7238

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10246